

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 13 septembre 2021

Etaient présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Philippe LEROY, Sylvain DELAHAIES, Claude LALANDE, Pascal SALON, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE, Alexandra MALLET et Isabelle SEGUY

Absent excusé et représenté :

Monsieur Eddy NOUAILHANE représenté par Monsieur Stéphane ROUDIER

Absents excusés : Madame Marie SCHNEIDER, Messieurs Jean DEMAISON et Ludwig GERVELAS

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEGUY

Ordre du jour

- Signature promesse de convention de servitudes d'accès (solaire),
- Acquisition parcelle cadastrée section A n° 1078 – lieudit Bouch,
- Location bureau n° 4 de l'Espace Communal,
- Lotissement « la Redonde »,
- Point des travaux,
- Divers.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23/08/2021

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Acquisition parcelle A 1078 lieudit « Bouch »

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs BOISSIERE Christian et ANTONELLO Claude souhaitent vendre la parcelle boisée cadastrée section A n°1078 dont ils sont propriétaires au lieudit Bouch, d'une superficie de 1 ha 91 a 27 ca, son acquisition par la commune a été étudiée compte tenu de son intérêt en termes de chemin de randonnée.

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'après négociation avec Messieurs BOISSIERE et ANTONELLO il a été convenu d'un prix de 5 000,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 1078 – lieudit Bouch – d'une superficie de 1 ha 91 a 27 ca appartenant à Messieurs BOISSIERE Christian et ANTONELLO Claude,
- Fixe le prix d'acquisition à 5 000,00 €,
- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Promesse de convention de servitude d'accès

Monsieur le Maire fait part au conseil que, dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol, le conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature d'une promesse de convention de servitude d'accès aux fins de permettre à la société CPES Thuilières d'aménager l'accès au parc solaire, pour sa construction, son exploitation et son démantèlement.

Bien que la conception et l'emplacement du projet solaire ne soient, à ce jour, pas déterminés de façon précise, il est nécessaire pour la société CPES Thuilières de sécuriser la zone de son projet ainsi que ses accès.

Aux termes de cette promesse de convention de servitude d'accès, la commune s'engage à constituer au profit de la société CPES les Thuilières un droit de passage en tout temps et à toute heure avec tous véhicules pendant la durée de la construction, de l'exploitation et du démantèlement de la centrale solaire.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de ladite promesse de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la promesse de convention de servitude d'accès avec la société CPES Thuilières.

Location bureau n° 4 de l'Espace Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de location dans les locaux de l'Espace Communal.

Madame Emilie CHAIVIALLE souhaiterait disposer d'un local afin d'y exercer son activité de luxopuncture et de soins esthétiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil de louer à Madame CHAIVIALLE le bureau n° 4 de l'Espace Communal et d'appliquer un loyer mensuel de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de louer à Madame Emilie CHAIVIALLE le bureau n° 4 de l'Espace Communal, sis 3, Avenue de Coly, afin d'y exercer son activité de luxopuncture et de soins esthétiques à compter du 1^{er} novembre 2021,
- Consent la location pour une durée de 6 ans commençant à courir le 1^{er} novembre 2021 pour finir le 31 octobre 2027, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée,
- Fixe le montant annuel du loyer à 4 800,00 €, consommations d'eau et d'électricité comprises, soit 400,00 € payable mensuellement le 10 de chaque mois,
- Autorise le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

**Lancement de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de la commanderie
- augmentation de crédits DM n°1**

Vu la délibération n° 2021/014 du 14 avril 2021 par laquelle le conseil municipal approuve le programme des travaux d'urgence et de mise en sécurité de « la commanderie de Condat-sur-Vézère » et son plan de financement, et autorise le dépôt des dossiers de demande de subventions,

Vu la délibération n° 2021/029 du 23 août 2021 par laquelle le conseil municipal valide les travaux d'urgence sur le moulin et la dépendance 2 de la commanderie et sollicite au titre de l'année 2021 l'attribution de la DETR pour permettre leur financement,

Vu l'étude de faisabilité de réhabilitation de l'ensemble du site établissant le coût prévisionnel de la réhabilitation de la commanderie, du moulin et des dépendances à 4 876 620 € TTC.

Vu la décision attributive de subvention départementale d'un montant de 104 490,99 €, au titre des contrats de projets territoriaux 2016-2020, en date du 25/08/2021,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021 de 13/09/2021 portant répartition des crédits attribués au titre de la DETR dans l'arrondissement de Sarlat (3^{ème} programmation) et la fiche individuelle d'attribution d'une subvention d'un montant de 160 352,50 €,

Considérant la nécessité d'effectuer dans l'urgence les travaux de sécurisation de la commanderie du moulin et des dépendances, il convient :

- De lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la totalité de l'opération de réhabilitation du site, sur la base de l'estimatif précité,
- D'inscrire les crédits budgétaires relatifs aux frais de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble du site de la commanderie,
- autorise les augmentations de crédits suivantes sur l'opération 95 « Commanderie » :

Dépenses d'investissement:

21318 op 95 Autres bâtiments publics + 400 000,00 €

Recettes d'investissement :

1323 op 95 subvention du département + 104 490,99 €

1341 op 95 DETR + 160 352,50 €

1641 op 95 Emprunt + 135 156,51 €

Plans de Prévention du risque inondation de la Vézère (PPRI)

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réalisation d'une enquête publique relative à la révision des plans de prévention du risque inondation de la Vézère. Celle-ci se déroulera du jeudi 14 octobre 2021 au samedi 13 novembre 2021 inclus.

Le dossier d'enquête publique intéressant la commune est consultable en mairie ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne.

La commune devant se prononcer sur ce projet, les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance du dossier.

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence à la Mairie de Condat-sur-Vézère les samedi 16/10/2021 et lundi 25 octobre 2021 de 9h30 à 12h00.

Demande de subvention - Ecole

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de subvention présentée par Monsieur Luc Laporte, Directeur de l'école de Condat, relative à un projet de voyage scolaire du 14 au 18 mars 2022 au domaine de Pyrène à Cauterets.

Monsieur Laporte envisage de reporter le projet de classe de découverte entrepris l'année dernière qui n'a pu avoir lieu faute d'un contexte sanitaire favorable et pour lequel la commune avait émis un avis favorable à la demande de soutien financier.

Le conseil municipal décide du versement d'une subvention du montant sollicité soit 2700,00 qui sera attribuée à la Coopérative scolaire sur l'exercice 2022.

Une réponse en ce sens sera adressée à Monsieur le Directeur de l'école de Condat.

Divers

Lotissement la Redonde : le conseil municipal décide d'en étudier l'achat.

Maraîchage : Le Maraîcher installé sur les terrains communaux en berge de la Vézère a déposé une déclaration préalable en vue d'installer des serres. Celles-ci seront positionnées conformément à l'avis de la DDT SEER dans le sens de l'écoulement des eaux avec des alignements d'arbres fruitiers disposés sur la façade sud-est (vue sur la commanderie et le Bourg) et nord-est (avenue de Coly) comme demandé par l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée lors du dépôt de la DP de Monsieur Grimonprez à mettre en place une haie fruitière. Monsieur le Maire propose au conseil d'étudier la possibilité de créer un verger conservatoire. Madame Laure Lajoinie est chargée de ce dossier et de prendre contact avec le conservatoire végétal régional.

Octobre rose : Durant le mois d'octobre, une campagne est organisée en France pour informer et sensibiliser à l'importance du dépistage du cancer du sein. Dans ce cadre, Condat Animations souhaite décorer certaines parties de la commune en rose et organiser une marche de soutien. Monsieur le Maire propose un éclairage rose de la façade de la mairie tout le mois d'octobre.

Carrefour avenue de Coly/rue des Rouchoux : Monsieur Patrick Gagnepain rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue le 20/09/2021 avec les concessionnaires de réseaux et le bureau d'étude A2i. Une partie des travaux engendrera une fermeture de la route pendant 5 jours. Il sera nécessaire de convoquer les entreprises de la zone artisanale des Veyssières afin de les informer de ces travaux.

Ecole : Madame Laure Lajoinie fait part au conseil de l'intervention de l'entreprise Durable dans sa classe en raison de luminaires défectueux. Monsieur Denis Escaleira doit transmettre à l'entreprise Durable le dernier rapport APAVE afin de faire chiffrer les mises en conformité préconisées.

Stade : Monsieur Patrick Gagnepain informe le conseil de la défaillance de l'éclairage du stade. Il doit effectuer un état des lieux avec le club de football vendredi 24/09/21 et se renseigner sur la faisabilité du changement des fixations des éclairages.

Moulin : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il serait utile d'étudier l'adhésion à l'Association Périgourdine des Amis du Moulin. Monsieur Philippe Leroy est chargé de prendre contact avec cette association afin d'obtenir des renseignements sur les conditions d'adhésion et organiser une rencontre sur site.

Monsieur Denis Escaleira rend compte au conseil que les arbres qui devaient être taillés au lotissement de la Béchade près des habitations ont été coupés par l'entreprise Arbovital car en trop mauvais état.

Madame Sylvie Guerra Martins fait part au conseil de la nécessité de prévoir l'intervention d'un couvreur pour ressuirer la toiture du restaurant scolaire, des infiltrations d'eau se produisant lors de fortes pluies. Un devis sera demandé à l'entreprise Durand pour les toitures du restaurant scolaire, de la mairie, de la salle des fêtes et des écoles.

Monsieur Patrick Gagnepain est chargé de faire établir un devis par l'entreprise Bambou pour le bâchage de la toiture de la grange du bief

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion sera organisée le 30/09/2021 à 18h30 à Condat sur le projet de véloroute voie verte.



Le Maire,

Stéphane ROUDIER